

Orpi Transac Immo

2, Place Victor Hugo 51200 Epernay T. 03 26 55 21 21 P. 06 65 64 47 10 orpitransacimmo@orpi.com

www.orpi.com

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE VERSION 2022 Mise à jour au 04/04/2022

Frais de Transaction TTC (TVA à 20 %) :

Mise en vente du bien, reportage photo, Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.	Part Honoraires charge vendeur	Part Honoraires charge acquéreur
Rémunération forfaitaire sur les biens inférieurs à 50.000 €	Forfait 2.500 € TTC	Forfait 2.500 € TTC
De 50.000 € à 74.999 € (NV / 0.955)	4.5 %	4.5 %
De 75.000 € à 99.999 € (NV / O. 9575)	4 . 25 %	4 . 25 %
De 100.000 € à 149.999 € (NV / 0.9625)	3.75 %	3.75 %
De 150.000 € à 199.999 € (NV /0.9675)	3.25 %	3.25 %
De 200.000 € à 299.999 € (NV /0.9725)	2.75 %	2.75 %
De 300.000 € à 499.999 € (NV /0.9775)	2.25 %	2.25 %
+ De 500.000 € (NV /0.98)	2 %	2%

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Les estimations de l'agence seront facturées 150 € TTC (Remisée si le bien est mis en vente).

Frais de Location TTC:

LOCATION À USAGE PRIVÉ Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014 :

- Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le locataire (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² état des lieux limité à 3€ /m²)
- Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² état des lieux limité à 3€ /m².)

Locaux commerciaux ou professionnels (bail précaire ou 3/6/9)

2 mois de loyer à la charge du preneur



Orpi Transac Immo

2 Place Victor HUGO 51200 Epernay T. 03 26 55 21 21 P. 06 65 64 47 10 orpitransacimmo@orpi.com

www.orpi.com

GESTION LOCATIVE «PACK TRANQUILLITÉ» 6 % HT

Gestion courante :

Location & relocation de votre appartement, maison, parking ou local commercial (rédaction des actes, baux et annexes, publicité, visite des locaux, état de lieux d'entrée et sortie) Frais de location en page 1;

- Compte-rendu de gérance mensuel, virement bancaire au bailleur mensuel ;
- Régularisation des charges, augmentation légale du loyer selon l'indice INSEE ;
- Gestion et administration bailleur-locataire (demande de quittance d'assurance habitation, contrat d'entretien chaudière, ...) ;
- Encaissement des loyers, charges, quittance et avis d'échéance au locataire. Relance, mise en demeure en cas d'impayé et transmission du dossier à l'Huissier en vue de la procédure de recouvrement ;
- Calcul restitution dépôt de garantie selon l'état du bien, et remise en état du bien suite à la sortie si nécessaire ;
- Gestion courante des travaux :
- Gestion des diagnostics.

Répartition et réclamation taxes foncières

Réponse à une correspondance de l'administration fiscale

Relevé annuel en vue de la déclaration des revenus fonciers

Mise en place procédure d'expulsion

Gestion travaux (devis, etc...)

Gestion sinistre (déclaration à l'assurance, suivi, etc...)

Gestion des charges de syndic

Représentation à l'Assemblée Générale de copropriété

12 euros TTC par lot

15 euros TTC par correspondance

18 euros TTC par lot

80 euros TTC (en sus les frais d'huissier)

2% du devis

39 euros TTC / dossier sinistre

2 % de tout règlement et 2% de tout recouvrement de charges

35 € HT/heure (frais de déplacement inclus)